

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

**Notre philosophie de la prise de risques**

Chers amis pratiquants de la montagne. Ce petit texte a pour objet de vous informer, de l’exposition aux dangers et de notre vision de la prise de risques en randonnée et plus largement en montagne.

Nos activités nous soumettent à des menaces, des **dangers**, qui peuvent porter atteinte à notre intégrité physique et morale et qui sont notamment, les chutes de pierre, les avalanches, les séracs, les crevasses, les contraintes météorologiques (vent, froid, chaleur) et la verticalité. De surcroît, nos pratiques se déroulent dans un univers évoluant sans cesse.

Le mot risque est utilisé et défini de diverses manières, voici le sens que nous lui donnons.

**La prise de risques**, c’est la liberté d’action, c’est ce que nous entreprenons pour nous lancer ou pas dans une ascension, même et surtout en ayant conscience des dangers et menaces évoqués précédemment. Malgré tout, cet engagement dans le milieu naturel est dirigé vers un bénéfice. C’est à chacun d’en mesurer sa valeur. S’il n’est pas positif et tend vers 0, il faut renoncer et ne pas parcourir la montagne.

**La gestion des risques**, c’est la démarche qui consiste à **réduire l’exposition aux dangers**, en utilisant notamment des savoirs-être, des méthodes, du matériel adapté et des techniques. C’est ce que nous les guides, mettons en œuvre à chaque sortie. Cela ne signifie pas pour autant que nous parvenons à tout maîtriser, loin s’en faut.

Avec ou sans Guide, avec ou sans compagnon de route, partir en montagne, c’est donc partir à l’aventure en acceptant **son lot d’incertitudes**.

Pour nous les guides, c’est aussi **partager une corde ou une trace** en vous faisant devenir acteur du projet qui nous motive!

**Assurance**

La montagne est un milieu naturel qui présente des dangers. Le guide est là, entre autre, pour minimiser l’exposition à ces dangers. Grâce à son expérience et les moyens mis en œuvre, il aura pour but d’assurer la sécurité de la cordée. Des aléas persistent : chutes de pierres, de séracs, avalanches, météo…

Le guide veillera aux impératifs de sécurité à mettre en œuvre sur le terrain et donnera les consignes appropriées. Le non-respect volontaire de la part du client des décisions du guide en matière de sécurité entraînera l’interruption de la sortie sans dédommagement financier. De plus, si vous choisissez d’ignorer les conseils de sécurité du guide, ce sera sous votre propre responsabilité.

L’assurance professionnelle du guide couvre également ses clients en responsabilité civile et assistance secours. Pour le secours il s’agit uniquement des frais engagés du lieu de l’accident jusqu’au lieu de soin le plus proche et à hauteur de 30 000 € / client. Tout autre frais (rapatriement, invalidité, ITT, hospitalisation, etc.) est exclu. **C’est pourquoi il est fortement recommandé au(x) client(s) de souscrire une assurance spécifique à l’activité entreprise.**

Pour vous assurer, vous pouvez vous tourner vers les fédérations nationales (FFCAM, FFME) ou le Vieux Campeur pour une pratique régulière à l’année, ou souscrire une assurance journalière auprès d’un organisme spécialisé dans les assurances de montagne (de l’ordre de quelques euros par jour), par exemple [https://www.assurance-multi-sports.com](https://www.assurance-multi-sports.com/) ou <https://sport.lycea.fr/individuel-accident-details.php>**.**

**Santé**

De manière générale, pour que les sorties s'effectuent dans les meilleures conditions possibles, il est impératif de nous signaler au préalable tout problème de santé particulier : diabète, allergies, asthme, problèmes cardiaques, antécédents notables, prise de médicaments, situation COVID (malade, cas contact, etc.), etc.

**Refuges et/ou hébergements**

Nous vous invitons à vous renseigner sur le confort et les services offerts par les refuges du programme en visitant leurs sites internet par exemple.

Il est rappelé que les hébergements proposés sont des refuges de haute montagne au confort précaire et, parfois, sans eau courante (nécessité d’acheter des bouteilles pour le ravitaillement en eau). En particulier, le client pourra être amené à dormir dans des dortoirs avec lits superposés. Les refuges sont proposés par le guide selon les critères de sécurité et de logique par rapport aux courses envisagées. Ils seront susceptibles d’être modifiés sur le terrain selon les conditions observées et/ou l’état physique et psychologique des participants.

En fonction des projets, les réservations des refuges sont à réaliser par le client ou le guide. Certains refuges demandent des arrhes dont le client doit s'acquitter. Toutes ces modalités de réservation sont à construire suivant les particularités de chaque projet.

**Arrhes, modification / annulation**

La réussite d'une sortie est possible uniquement si plusieurs facteurs sont favorables : la nivologie, la météo, la condition physique des participants, l'état psychologique des participants, etc. Si pour une raison ou une autre l'objectif initial de la journée n'a pas été atteint, les honoraires du guide pourront être totalement ou en partie dus. Les conditions de ce dû seront clairement établies lors du briefing précédant chaque sortie.

Toutefois, on peut retenir qu'au cours d'une sortie, toute modification de programme due à un facteur extérieur à la volonté du guide ne pourra entraîner de remboursement (changement brutal des conditions nivo/météo, niveau technique et/ou physique du client insuffisant...).

Des arrhes correspondant à 30% des honoraires du guide seront demandées afin de réserver les dates. Elles seront encaissées et déduites du prix de la prestation.

En cas d'annulation de votre part :

- au-delà de 15 jours avant le début de la prestation : l'intégralité des arrhes vous sera remboursée.

- dans les 15 jours et au-delà de 48h avant le début de la prestation : les arrhes seront conservées.

- dans les 48h avant le début de la prestation : la totalité de la valeur de la prestation sera due.

En cas de départ non confirmé (mauvaises conditions nivo/météo...), le guide vous proposera une ou plusieurs alternatives au choix ou, plus rarement, l'annulation complète de la sortie.

En cas d'annulation de la part du guide, les arrhes vous seront restituées.

Merci de noter que si la course est annulée ou déplacée le guide ne prend pas la responsabilité de tous les autres frais que les clients auraient engagés comme des billets d'avion, des réservations d'hébergement ou d'autres frais relatifs au voyage en dehors des honoraires du guide.

**Matériel**

Le matériel technique collectif est pris en charge par le guide (mousquetons, cordes, etc.). Ainsi que la pharmacie et le fond de sac secours/sécurité (carte, radio, etc.)

Concernant le matériel technique individuel, un prêt est possible ou à défaut une mise en relation avec un magasin de location. En cas de prêt de matériel individuel, le client en est responsable et le guide se réserve le droit de facturer tout équipement perdu ou détérioré.

Le guide décline toute responsabilité pour des biens du client perdus ou endommagés pendant le séjour.

En ce qui concerne les vêtements et accessoires, les listes sont indicatives, non exhaustives, à adapter selon ses préférences et habitudes.

**Validation**

□ J’ai lu et valide les Conditions Générales de Vente de Guides06.

|  |  |
| --- | --- |
| *Nom* |  |
| *Prénom* |  |
| *Date* |  |